

Sommaire

Coordination du PNA sur le loup et les activités d'élevage 2018-2023 : p. 2

- Gouvernance p. 5
- Mission d'expertise p. 5
- Présence du loup en France entre 2013 et 2017 p. 6
- Le PNA en anglais p. 6

Bilans

Données sur les dommages p. 7
 Protocole p. 8

Mesures de protection

- Carte des cercles 2018 p. 9

Des actions mises en œuvre

- dans le Parc national de la Vanoise p. 10
- dans le parc national du Mercantour p. 11

Questionnaire en ligne : "Mon expérience avec les patous" p.12

Panneaux d'information sur les chiens de protection p. 13

Chargé de mission nationale loup-lynx : portrait de Nicolas JEAN, ONCFS p. 15

Suivi de la population p. 16

ACTUALITÉS

- **Le Groupe national loup et activités d'élevage se réunira le 24 septembre prochain à Lyon dans sa nouvelle composition.**
 Voir p.3.

- **Le 2 août dernier, la Fédération de défense du pastoralisme a déposé une requête en référé concernant le loup contre le préfet de la Lozère auprès du tribunal administratif de Nîmes.**

Par ordonnance en date du 21 août 2018 et suite à l'audience du même jour, le tribunal administratif a décidé de rejeter la requête pré-citée.

- **Le 30 août dernier, le préfet coordonnateur s'est rendu dans les départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence.**
 Voir p. 2.



COORDINATION

Dates marquantes

- 9 juillet 2018 : Le préfet coordonnateur a reçu, à leur demande, des représentants de plusieurs associations de protection de l'environnement.
- 12 juillet 2018 : Le préfet coordonnateur a rencontré, à la préfecture de la Savoie, une délégation de députés européens invités à venir travailler sur la question du loup par le maire de Chambéry et député européen Michel Dantin.

Sur le terrain, la délégation a pu échanger directement avec les professionnels du monde agricole du département et, le lendemain, avec des élus et des éleveurs de l'Isère.



- 24 juillet 2018 : Le préfet coordonnateur s'est rendu dans le département de la Drôme.
- 27 juillet 2018 : Le préfet coordonnateur a participé à une réunion à la préfecture de la Lozère avec les organisations professionnelles agricoles en présence de la préfète de la Lozère et de la présidente de la Chambre d'agriculture. Voir p.17.
- 30 août 2018 : Le préfet coordonnateur s'est rendu à la rencontre des éleveurs, des élus et des services de l'État des départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence. A cette occasion, il a souhaité se rendre sur le terrain, notamment sur le camp militaire de Canjuers et dans une exploitation des environs de Digne-les-Bains.

Visite du préfet coordonnateur dans le camp militaire de Canjuers (Var)



Le colonel commandant du camp de Canjuers présente les grands enjeux du camp militaire.

Le préfet coordonnateur s'est rendu sur le camp militaire de Canjuers pour y rencontrer les acteurs et échanger sur la mise en œuvre et la déclinaison du PNA sur le loup et les activités d'élevage avec les acteurs du camp militaire de Canjuers.

Les échanges ont mis en évidence les spécificités de ce territoire et l'articulation entre les activités militaires et pastorales de ce secteur.

Un projet d'expérimentation sur l'amélioration des relations loup/pastoralisme sur le camp de Canjuers, conçu et porté par l'Association des Eleveurs de Canjuers, a été présenté. Ce projet s'intéresse en particulier à la ré-ouverture des milieux (40 % de surfaces perdues en 10 ans), au développement des équipements pastoraux favorisant la protection des troupeaux et à la mise en place d'un système d'alerte à destination des éleveurs.

Cette présentation venait compléter les échanges ayant eu lieu sur le terrain avec les éleveurs.

Parmi les nombreux thèmes abordés, l'indemnisation des dommages et notamment la question des pertes indirectes ont fait, à nouveau, partie des inquiétudes exprimées. Le préfet coordonnateur a insisté sur la nécessité de mener à bien les travaux entrepris sur ce sujet.

La mise en œuvre de l'expérimentation sur le périmètre du camp militaire, pilotée par la DDT, et dont les objectifs sont partagés par l'ensemble des acteurs, reçoit le soutien du préfet coordonnateur. Celui-ci a rappelé cependant qu'il reste très attentif à ce que chacun des territoires concernés par le loup soit traité de façon équitable. La sélection des territoires expérimentaux doit être la plus objective possible afin de favoriser les projets scientifiques motivés dont les enseignements peuvent bénéficier à l'échelle nationale.



Visite du préfet coordonnateur dans les Alpes-de-Haute-Provence



© Françoise NOARS – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



Sur l'exploitation de Marie-Claire et Pierre-Henri Pelestor, éleveurs d'Entrages



Le préfet coordonnateur a également tenu à rencontrer des éleveurs, élus locaux et représentants des organisations agricoles du département des Alpes-de-Haute-Provence.

Il a remarqué que compte tenu de l'importance de la prédation et de sa forte croissance dans ce département, il n'y avait pas assez d'effarouchement et de tirs de défense pour protéger les troupeaux. Éleveurs, louvetiers et chasseurs doivent y travailler ensemble, sous l'égide de la DDT, notamment pour préparer les tirs de prélèvements afin de rééquilibrer la situation.

Parmi les préoccupations exposées, les difficultés concernant la cohabitation entre les chiens de protection des troupeaux et les randonneurs ont été largement abordées. Le préfet coordonnateur a réaffirmé son souhait de renforcer les travaux sur ce sujet. Il a rappelé l'amélioration des panneaux visant à augmenter la responsabilité des touristes et à dégager celle du propriétaire du chien et son courrier aux procureurs généraux. Voir [Infoloup n° 21](#).

S'agissant de l'indemnisation des dommages et particulièrement celle des pertes indirectes, le groupe de travail mis en place sous l'égide du MTES poursuit ses travaux de révision et se réunira au mois de septembre.

La spécificité des attaques sur bovins et équins a été soulignée. Ces situations sont traitées dans le cadre du groupe de travail sur la protégeabilité des troupeaux face à la prédation qui s'est réunie pour la 1ère fois le 3 juillet 2018.

LE PLAN NATIONAL D' ACTIONS 2018-2023

Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales et locales

- 2 juillet 2018 : Participation au comité départemental loup de la Drôme.
- 3 juillet 2018 : Animation du groupe de travail sur la protégeabilité des troupeaux face à la prédation.
- 19 juillet 2018 : Animation de la journée d'échanges entre l'ASP et les DDT(M) sur le dispositif de protection des troupeaux, ses spécificités et les contraintes de mise œuvre.

Gouvernance

Conformément à la lettre de mission que lui ont adressée les ministres en charge de la transition écologique et solidaire et de l'agriculture, le préfet coordonnateur du plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage a refondé le Groupe national loup et activités d'élevage.

Téléchargez :



L'arrêté préfectoral
du 6 août 2018
portant composition du
Groupe national loup et
activités d'élevage.

Mission de conseil et d'expertise sur le suivi du loup

Par lettre du 3 juillet 2018, les ministres en charge de la transition écologique et solidaire et de l'agriculture ont demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et au Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) de diligenter une mission de conseil et d'expertise sur le suivi du loup dans le cadre du plan national d'actions 2018 / 2023 sur le loup et les activités d'élevage.

La mission, inscrite dans le PNA (action 4.1), a pour objectif de formuler des recommandations, notamment sur :

- l'évolution de la méthode de suivi,
- l'hybridation,
- le contrôle des loups détenus en captivité.

Les ingénieurs généraux des ponts, des eaux et des forêts Mme Odile Stefanini-Meyrignac et M. Thierry Boisseaux du CGEDD ainsi que MM. Christian Demolis et Michel Vallance du CCAAER, effectueront cette mission.



LE PLAN NATIONAL D' ACTIONS 2018-2023

La présence du loup en France entre 2013 et 2017.

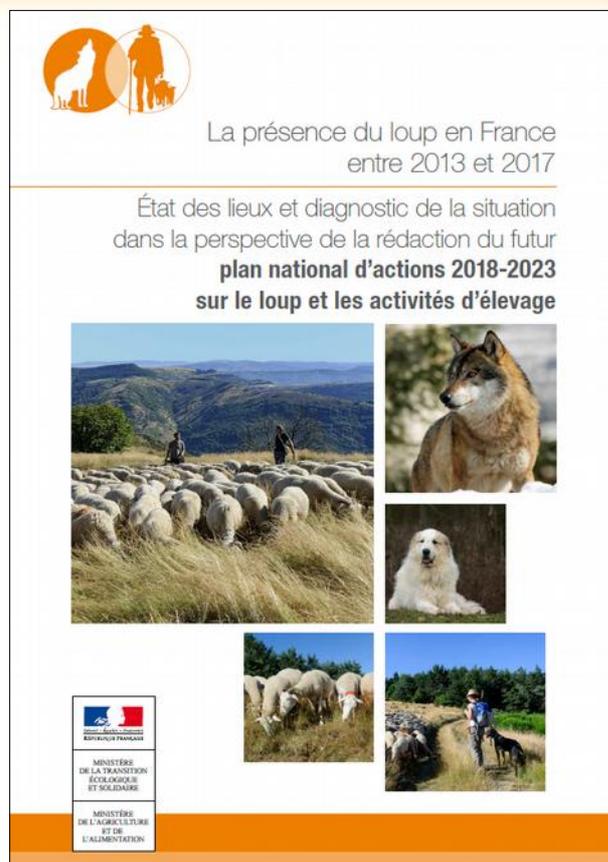
État des lieux et diagnostic de la situation dans la perspective de la rédaction du futur plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage.

L'élaboration du plan national d'actions 2018/2023 sur le loup et les activités d'élevage a été précédé d'une démarche prospective d'analyse approfondie de la présence du loup en France et de ses interactions avec son environnement, en premier lieu avec les activités d'élevage.

En complément des travaux organisés dans le cadre de la *démarche prospective* loup à compter de 2016, un diagnostic de cette situation a été dressé par les services centraux et déconcentrés du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Ce document a été présenté aux acteurs lors de la réunion d'information et d'échanges sur le loup fin 2017. Il est paru dans sa version finalisée le 17 juillet dernier et renferme un très grand nombre de données et d'analyses qui permettent d'appréhender les enjeux du sujet et les situations rencontrées.

Accédez au diagnostic sur  [le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes](#)

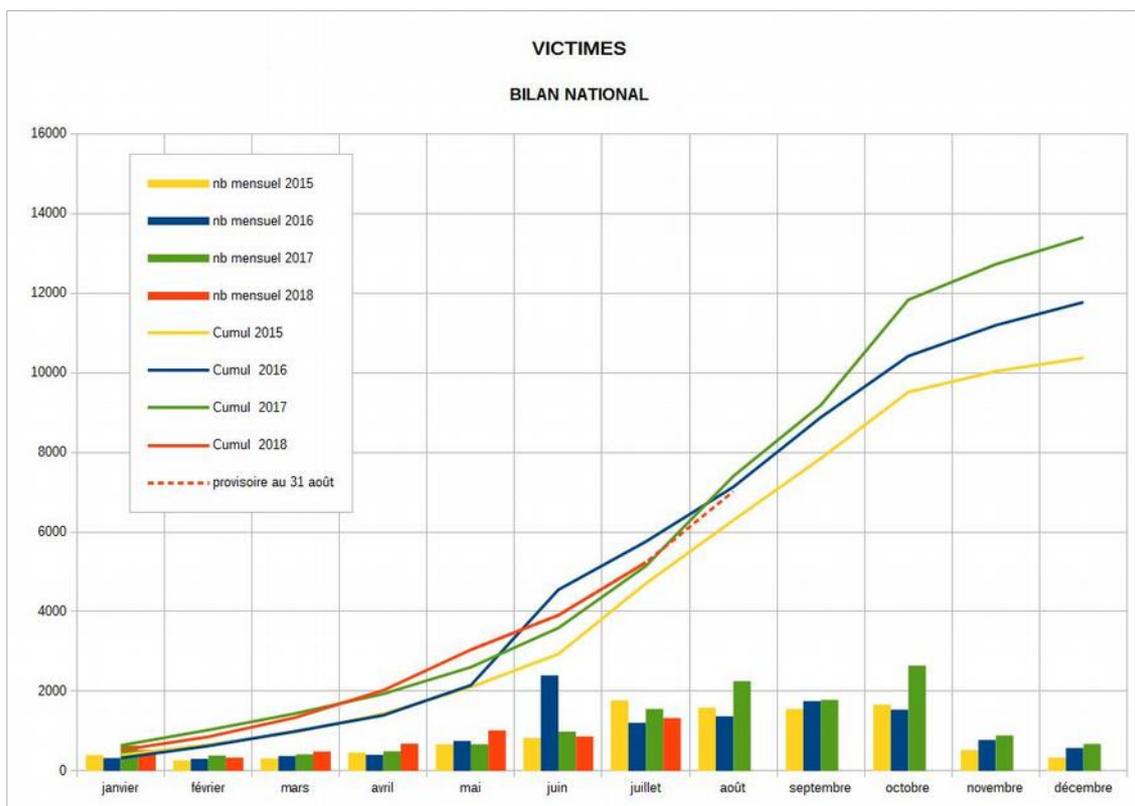


Téléchargez la version anglaise du plan national
d'actions 2018 – 2023
sur le loup et les activités d'élevage

sur

 [le site internet de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes](#)

DONNÉES SUR LES DOMMAGES disponibles au 31 août 2018



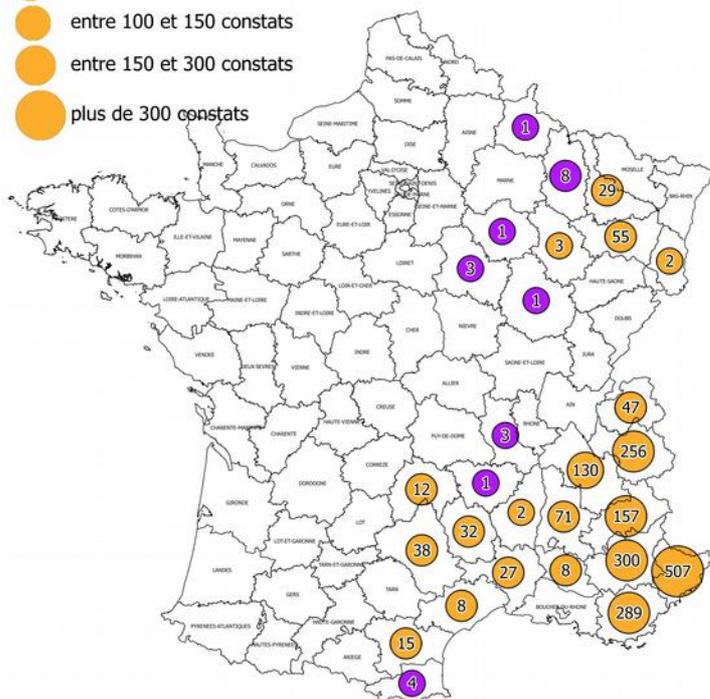
Constats de dommages 2018 du 1er janvier au 31 août

Extraction Géoloup du 31 août 2018

Nombre de constats par département

- nouveau département ou sans constat en 2017 au 31 août
- entre 1 et 5 constats
- entre 5 et 100 constats
- entre 100 et 150 constats
- entre 150 et 300 constats
- plus de 300 constats

Nombre total de constats: 2010*



*Nombre total de constats à l'exclusion des constats rejetés

0 75 150 225 300 km

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHNIPPE/UL - 2018
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHNIPPE/UL Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2018

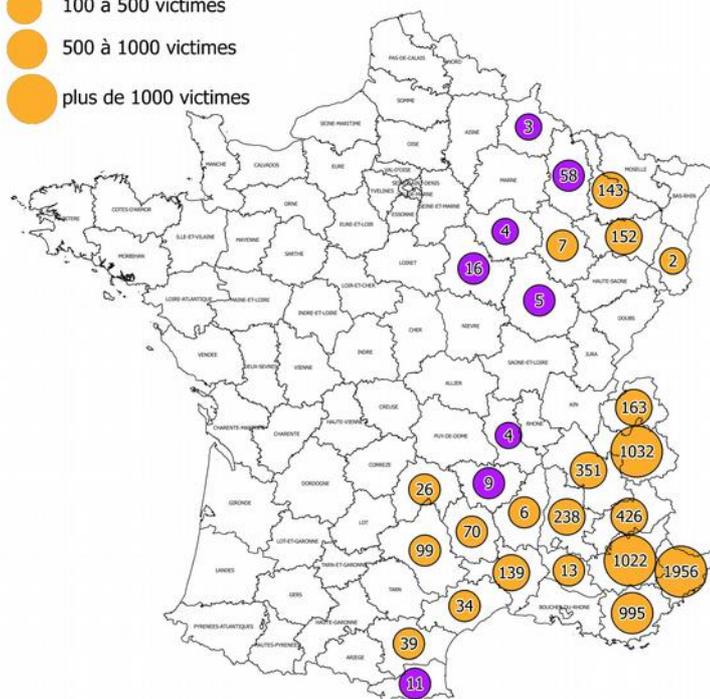
Victimes 2018 du 1er janvier au 31 août

Extraction Géoloup du 31 août 2018

Nombre de victimes par département

- nouveau département ou sans attaque au 31 août 2017
- 1 à 5 victimes
- 5 à 100 victimes
- 100 à 500 victimes
- 500 à 1000 victimes
- plus de 1000 victimes

Nombre total de victimes: 7255*



* Nombre de victimes constatées à l'exclusion des constats rejetés

75 0 75 150 225 300 km

Auteur : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes / CIDDAE / PSIG-SEHNIPPE - 2018
Sources : IGN Géofla - Données réglementaires DREAL/SEHNIPPE/UL Auvergne-Rhône-Alpes - DDT(M) 2018

PROTOCOLE D'INTERVENTION

Détail des opérations

- 2 juillet 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu par la brigade spécialisée de l'ONCFS, dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée organisée dans les Alpes-Maritimes.
- Une louve adulte a été abattue le même soir dans les Hautes-Alpes, dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée organisée par la louveterie.
- 8 juillet 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu d'un tir de défense simple dans le département de la Savoie.
- 14 juillet 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu d'un tir de défense simple par un lieutenant de louveterie en Savoie.
- 15 juillet 2018 : Un lieutenant de louveterie a fait feu à plusieurs reprises sur un loup dans le cadre d'une opération de tir de défense simple organisée dans les Hautes-Alpes. La dépouille de l'animal n'a pas pu être retrouvée dans la cadre de la recherche au sang conduite dès le lendemain matin, mais les indices recueillis permettent d'affirmer qu'il n'a pas pu survivre à ses blessures.
- 22 juillet 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu dans le cadre d'une opération de défense renforcée organisée par la louveterie dans les Alpes-Maritimes.
- 25 juillet 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu d'un tir de défense simple par un lieutenant de louveterie dans les Alpes-de-Haute-Provence.
- 29 juillet 2018 : Un lieutenant de louveterie a tué un loup dans le cadre d'une opération de tir de défense simple organisée dans les Hautes-Alpes.
- 23 août 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu dans le cadre d'une opération de tir de défense renforcée organisée par la louveterie en Savoie.
- 25 août 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu par l'éleveur dans le cadre d'un tir de défense simple dans le département des Hautes-Alpes.
- Un loup mâle adulte a été abattu par un chasseur délégué dans le cadre d'un tir de défense simple dans le département de l'Isère.
- Un loup mâle adulte a été abattu par un lieutenant de louveterie dans le cadre d'un tir de défense simple en Savoie.
- 28 août 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu d'un tir de défense simple par un chasseur délégué, dans les Alpes-Maritimes.
- 29 août 2018 : Un loup mâle adulte a été abattu par un lieutenant de louveterie dans le cadre d'un tir de défense simple, dans les Hautes-Alpes.

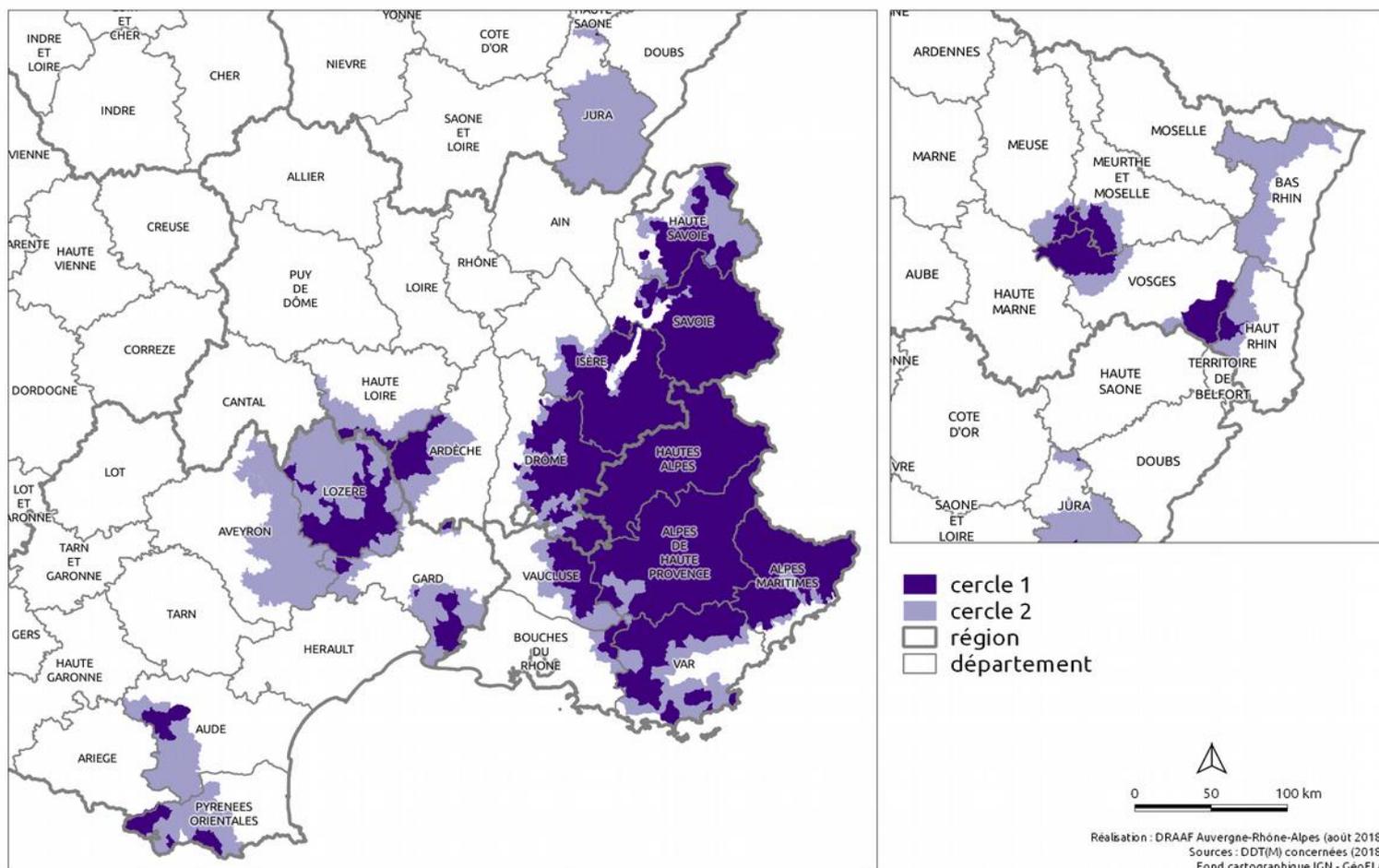
Ceci porte à 26 le nombre de spécimens décomptés du plafond de 43 fixé par l'arrêté du préfet coordonnateur du 25 juin 2018 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, sans conséquence sur les autorisations de destruction en vigueur.

PROTECTION DES TROUPEAUX

Les mesures du dispositif sont mises en œuvre dans les territoires délimités par le préfet de département (cercles 1 et 2). Ces territoires sont définis annuellement par un arrêté préfectoral avant le 28 février. Cet arrêté peut être complété jusqu'au premier juin.

cf. [Arrêté du 19 juin 2009](#) relatif à l'opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux portant sur la protection des troupeaux contre la prédation. Des réflexions autour de la révision de cet arrêté sont engagées depuis 2015.

Zonages 2018 des communes éligibles à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation par le loup



Rappel de la définition des cercles 1 et 2 :

Cercle 1 : zone où la **prédation a été constatée une ou plusieurs fois au cours des deux dernières années.**

Les cinq options de protection peuvent y être financées :

- gardiennage/surveillance,
- investissement matériel (électrification) : clôtures mobiles électrifiées, parcs de pâturage de protection renforcée électrifiés, parcs de regroupement nocturne électrifié,
- chiens de protection : achat, entretien, tests et stérilisations,
- analyse de vulnérabilité,
- accompagnement technique.

Le déclassement en cercle 2 doit intervenir après deux années sans constat de prédation ni relevé d'indice.

Cercle 2 : zone où des **actions de prévention** peuvent être mises en place.

Deux options de protection peuvent y être financées :

- parcs mobiles,
- chiens de protection des troupeaux.

Pour tenir compte des spécificités des parcs nationaux où les tirs sont interdits,
DES ACTIONS MISES EN OEUVRE...

... dans le Parc national de la Vanoise

TATOU, l'abri de berger héliportable, nouvelle génération



TATOU, un prototype d'abri de berger héliportable nouvelle génération, a été installé samedi 7 juillet sur l'alpage du Pelvoz (Termignon - Val Cenis), à plus de 2500 m d'altitude.

Répondant au plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage engagé en février 2018 par les deux ministères de la transition écologique et de l'agriculture, cette opération part du constat que le manque de logements de berger en alpage constitue l'un des principaux freins à la mise en place d'un gardiennage efficace des troupeaux.

Alors que la création d'un chalet d'alpage pérenne n'apparaît pas toujours immédiatement possible ou souhaitable, des abris héliportables sont depuis quelques années proposés aux éleveurs dans certains parcs nationaux, dont la Vanoise. Voir [Infoloup n° 9](#)

Ces abris, de faible surface et au confort sommaire, ont vocation à répondre à un besoin ponctuel, dans l'urgence, mais ne permettent pas de loger un berger de façon satisfaisante durant toute une saison d'estive, bien que parfois utilisés comme tels, faute d'autres logements sur l'alpage.

Dans ce contexte, le prototype TATOU pourrait constituer une nouvelle génération d'abri intermédiaire...

**Tous les détails
de cette actualité sur**



le site du Parc national de la Vanoise



Pour tenir compte des spécificités des parcs nationaux où les tirs sont interdits, DES ACTIONS MISES EN OEUVRE...

... dans le Parc national du Mercantour

Un service de berger mobile pour soutenir les éleveurs

Le Parc national du Mercantour, en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes, expérimente la mise en place d'un service de berger mobile pour soutenir les éleveurs et les bergers en période estivale lors des épisodes répétitifs de prédation par le loup.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan national d'actions 2018-2023 sur le loup et les activités d'élevage. Elle est soutenue financièrement par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Elle est portée par le Service de Remplacement des Alpes-Maritimes, association dont la mission est de faciliter la vie des agriculteurs en proposant de les remplacer lors de périodes d'absence et de congés, à l'instar des autres catégories socio-professionnelles.

Le service de berger mobile concrètement :

Depuis le 1er août et jusqu'au 31 octobre, il est possible pour les éleveurs dont les troupeaux pâturent dans le cœur du Parc national du Mercantour de solliciter la mise à disposition gratuite d'un berger supplémentaire pour une durée maximum de 5 jours dans le cas d'épisodes de forte prédation. Ce dernier pourra remplacer le berger pour qu'il puisse prendre du repos suite à ces moments difficiles ou intervenir en renfort pour la mise en place de parcs, le regroupement du troupeau et la recherche d'animaux disparus.

Cette aide a vocation à soulager les éleveurs et les bergers dans le contexte spécifique de prédation dans un espace protégé où les

mesures inscrites dans le plan national d'actions ne peuvent pas être toutes mises en œuvre.

A noter que l'éleveur qui bénéficie de cette aide s'engage à offrir gîte et couvert au berger et à ses chiens. Ce service est gratuit, sous réserve d'adhésion au Service de Remplacement (25 €), adhésion qui peut commencer dès le premier jour du remplacement.

Comme dans le cadre du programme d'actions « Réhabilitation des Cabanes Pastorales » porté par le Parc national du Mercantour, il s'agit ici d'accompagner au mieux les professionnels du monde pastoral en essayant d'améliorer les conditions de travail face à ces situations difficiles.



**Retrouvez cette actualité
sur le site internet du**



Parc national du Mercantour



DES ACTIONS MISES EN OEUVRE...

... sur internet

**Randonneurs,
trailers, vététistes ...
partagez votre
expérience avec les
chiens de protection des
troupeaux**

La Société d'Economie Alpestre de Savoie, en partenariat avec l'Agence Alpine des Territoire (AGATE), la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, la Direction Départementale des Territoires et le Conseil Départemental de Savoie, a lancé l'opération "Mon expérience avec les Patous" au cours de la saison d'estive 2018.

**II → Accédez au questionnaire
et à plus d'informations sur**

le site internet de la Société d'Économie Alpestre de Savoie (SEA 73).

Cette opération vise à recueillir des informations sur les interactions entre chiens de protection des troupeaux et "pratiquants de la montagne" (randonneurs, vététistes...).

Toutes les personnes ayant rencontré des chiens de protection de troupeau sont invitées à faire part de leur expérience, qu'elle soit positive ou négative, en répondant à un questionnaire sur le site internet de la Société d'Économie Alpestre de Savoie (SEA 73).

**Randonneurs, trailers, vététistes...,
votre expérience nous intéresse !**

Avec le développement de la présence du loup et sa prédation sur les troupeaux, vous aurez sûrement l'occasion de rencontrer des **chiens de protection** des troupeaux. Ce ne sont pas des chiens de compagnie mais des animaux de travail qui aident les éleveurs et les bergers dans leur travail quotidien.

Soucieux de la bonne entente entre utilisateurs de la montagne, nous travaillons actuellement sur les relations entre loisirs en montagne et chiens de protection, afin de faire cohabiter les activités des éleveurs avec les activités de pleine nature.

Partagez votre expérience via le questionnaire en ligne à l'adresse <http://urliz.fr/6Wdn> ou en flashant le code QR ci-dessous (5 minutes). Votre réponse servira à améliorer nos actions.

FLASHÉZ-VOI !

A partir du 1^{er} juin 2018.

« Ces chiens protègent les troupeaux et se tiennent prêts à éloigner tout intrus. »

Troupeaux et chiens de protection

Quelques réflexes à adopter

DES PANNEAUX PLUS VISIBLES

A la suite de sa rencontre avec des éleveurs dans les Alpes-Maritimes, le préfet coordonnateur a souhaité que les panneaux d'information sur le comportement à adopter en présence de chiens de protection des troupeaux interpellent davantage les usagers de l'espace rural.

Ainsi, pour appeler et retenir l'attention et donner à ces panneaux plus d'impact, une bande tricolore bleu blanc rouge a été ajoutée.

Pour qu'ils soient plus visibles et pour que les recommandations qu'ils contiennent soient bien lisibles, leur graphisme a été allégé.

Ces panneaux, fournis par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage sont à la disposition des éleveurs qui mettent en oeuvre la mesure "chiens de protection" auprès des DDT(M).

La livraison de 4 200 nouveaux panneaux dans les DDT(M) est en cours.



TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION
Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens, les éleveurs et bergers de cette zone utilisent des chiens de protection.

There are guarding dogs around, working to protect livestock from predators.
I pastori di questa zona utilizzano cani da guardia per proteggere le greggi contro gli attacchi dei predatori.

 Contournez largement le troupeau : gardez vos distances. Restez calme et passif en présence de chiens de protection : ne les menacez pas, ne les caressez pas.
Hikers, please don't disturb the flocks. Stay calm and wait if you come across one of these dogs.
Mantenete la distanza con il greggio.
Restate calmi e passivi in presenza di cani da guardia.

 Descendez de vélo et marchez à côté.
Please, walk your bike if you are riding one.
Scendete da bicicletta e continuate a piedi.

 Tenez votre chien en laisse.
Keep your dog on the leash.
Tenete vostro cane al guinzaglio.

Ensemble, respectons la tranquillité des animaux.



www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Panneau « Alpage / montagne » généralement installé en amont de la zone de pâturage au niveau du sentier de randonnée.

Troupeaux et chiens de protection

Quelques réflexes à adopter

DES PANNEAUX MIEUX ADAPTÉS AUX SITUATIONS

Panneau "Espaces protégés" Interdisant les activités cyclistes

TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION
Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens, les éleveurs et bergers de cette zone utilisent des chiens de protection. Ils s'interposent entre le troupeau et tout intrus (animaux, promeneurs...) en courant et en aboyant.

There are guarding dogs around, working to protect livestock from predators by running out and barking. I pastori di questa zona utilizzano cani di protezione per proteggere i greggi contro dei predatori, correndo e abbaiando.

En présence de chiens de protection :
Arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient.
Ne les menacez pas. Ne les fixez pas dans les yeux.
Ne les caressez pas. Ne les nourrissez pas.
Restez calme. Parlez paisiblement.

What to do when encountering guarding dogs?
Stop the time they identify you.
Do not threaten them. Do not look at them directly.
Do not feed them.
Do not attempt to befriend or pet the dogs!
Remain calm and quiet. Talk peacefully.
Choose the least disruptive route around the sheep.
Do not cross the herd.

Cosa fare quando si incontrano cani da protezione?
Mantenere la calma e lasciare al cani il tempo necessario per valutare la situazione.
Non minacciarli. Non guardarli direttamente. Non dar loro da mangiare. Non coccolarli i cani!
Restare calmi. Parlarli pacificamente.
Aggirare il gregge in modo ampio o tornare indietro. Non attraversarli.

Contournez largement le troupeau.
Ne le traversez pas

Ensemble, respectons le travail des bergers et la tranquillité des animaux.

Balise de rappel

Troupeaux et chiens de protection.
Gardez vos distances !
Keep your distance !
Mantenete la distanza !

Panneau "Espaces protégés" autorisant les activités cyclistes.

TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION
Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens, les éleveurs et bergers de cette zone utilisent des chiens de protection. Ils s'interposent entre le troupeau et tout intrus (animaux, promeneurs...) en courant et en aboyant.

There are guarding dogs around, working to protect livestock from predators by running out and barking. I pastori di questa zona utilizzano cani di protezione per proteggere i greggi contro dei predatori, correndo e abbaiando.

En présence de chiens de protection :
Arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient.
Ne les menacez pas. Ne les fixez pas dans les yeux.
Ne les caressez pas. Ne les nourrissez pas.
Restez calme. Parlez paisiblement.

Sur les itinéraires autorisés, descendez de vélo et marchez à côté en le tenant entre le chien et vous.
Eloignez-vous progressivement du troupeau.

What to do when encountering guarding dogs?
Stop the time they identify you.
Do not threaten them. Do not look at them directly.
Do not feed them.
Do not attempt to befriend or pet the dogs!
Remain calm and quiet. Talk peacefully.
Choose the least disruptive route around the sheep.
Do not cross the herd.
If you are on a bike on authorized trails, dismount and put the bike between you and the dog. Walk your bike until you're past the sheep.

Cosa fare quando si incontrano cani da protezione?
Mantenere la calma e lasciare al cani il tempo necessario per valutare la situazione.
Non minacciarli. Non guardarli direttamente. Non dar loro da mangiare. Non coccolarli i cani!
Restare calmi. Parlarli pacificamente.
Aggirare il gregge in modo ampio o tornare indietro. Non attraversarli.
Se sei su una bici sui percorsi autorizzati, scendi e metti la bici tra te e i cani. Cammina fino a superare il gregge.

Contournez largement le troupeau.
Ne le traversez pas

Ensemble, respectons le travail des bergers et la tranquillité des animaux.

TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION
Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens, les éleveurs utilisent des chiens de protection.

Breeders use guarding dogs to protect livestock from predators.

Écartez-vous de la clôture et ne la franchissez pas.
Move away from the livestock fence, do not step over.

Les chiens dissuadent tout intrus (animaux, promeneurs...) de pénétrer dans le parc en courant et en aboyant.
The dogs may bark and run to dissuade any intruder (animals, walkers...) from entering the pen.

Suivez calmement le chemin.
Follow quietly the path.

Ne menacez pas les chiens.
Do not threaten the dogs.

Ne les caressez pas.
Do not pet them.

Tenez votre chien en laisse.
Keep your dog on a leash.

Ensemble, respectons le travail des éleveurs et la tranquillité des animaux.

VTTISTES ! FACE AUX CHIENS DE PROTECTION, ADOPTEZ QUELQUES RÉFLEXES !

ÉVITEZ TOUTE ATTITUDE QUI POURRAIT ÊTRE PERÇUE COMME UNE MENACE OU UNE AGRESSION ! NOUS DONNER DES COURTS DE REPÈRE.

Vous êtes plusieurs ? Partez groupés !

NÉ VOUS ARRÊTEZ PAS ! CONTINUEZ-LE.

NÉ TENTEZ PAS D'ÉCARTER LE CHIEN EN COURANT, EN SAUTANT, EN SAUTANT EN HAUT, EN SAUTANT EN BAS, EN SAUTANT EN AVANT, EN SAUTANT EN ARRIÈRE, EN SAUTANT EN CÔTÉ, EN SAUTANT EN HAUT ET EN SAUTANT EN BAS.

Si vous venez vers vous, descendez à notre approche. Maintenez la tête basse et évitez les gestes brusques. Évitez les gestes brusques.

Panneau « Parcs / plaine » pour les zones où le troupeaux sont parqués.

Panneau « VTT » spécifiquement conçu pour sensibiliser les cyclistes.

PORTRAIT

Dans l'interview accordée au JDD sur Europe 1 le 25 juillet dernier, Nicolas JEAN, chargé de mission nationale loup lynx à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), partage son expérience, ses connaissances et son expertise sur le sujet du loup.



Il est affecté conjointement à la Délégation interrégionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ONCFS pour la mise en oeuvre d'actions de gestion du loup et à la Direction de la Recherche et des Etudes de l'établissement, Unité Prédateurs, pour les opérations liées à l'acquisition de connaissances concernant l'état des populations de loups et de lynx

Ainsi, il intervient dans la **coordination nationale des opérations de gestion du loup**, comportant de fait l'activité de la brigade loup. Il assure l'encadrement des agents de cette équipe et en supervise les actions.

Il s'implique dans la formation et notamment les sessions organisées pour l'habilitation au tir ou encore à destination des partenaires opérationnels comme les louvetiers.

Il accompagne activement les Services départementaux dans la gestion du dossier.



Mais comme il le déclare dans l'interview *"la moitié de mon temps est dédiée au suivi de l'espèce et aux expérimentations sur sa gestion."*

Cela se traduit par sa **participation aux programmes d'études et de recherche** pilotés par l'ONCFS ainsi que par la **production d'expertises** à l'échelon national sur de nombreux sujets comme les constats de dommages, les indices de présence...

Il assure la **coordination nationale du réseau loup-lynx** dédiée au suivi des populations. Il participe à l'animation de ce réseau et aux actions de formation des correspondants.

En plus de sa contribution à la collecte d'indices sur le terrain et à l'acquisition de connaissance, il participe au **traitement des données collectées, à leur gestion et à leur analyse**.

Il est chargé de **mettre en oeuvre des protocoles de recherches** dans les domaines du suivi et de la gestion et réalise, pour cela, la conduite d'expérimentations comme par exemple celle consacrée au chien de détection d'indices de présence.

Toujours réactif et à l'écoute, Nicolas JEAN apporte aux agents et partenaires un appui technique et scientifique largement reconnu avec toute la rigueur et la mesure qu'exige sa mission.

Retrouvez l'interview de Nicolas JEAN
du 25 juillet 2018 sur le site internet
d'Europe1,  **rubrique "le JDD"**

Méthodes d'analyses génétiques

L'ONCFS a engagé depuis le début de cette année une démarche visant à comprendre et expliquer les différences de résultats au sujet des loups hybrides entre les résultats produits d'une part par l'établissement public et le laboratoire Antagène, et d'autre part par un collectif d'éleveurs et le laboratoire Forgen.

Dans son *communiqué de presse du 3 juillet 2018*, l'ONCFS rappelle qu'il a sélectionné le laboratoire Antagene par un processus transparent d'appel d'offre au niveau européen. Ce laboratoire est notamment reconnu au niveau international sur la génétique des canidés et en particulier sur l'hybridation entre chien et loup.

Il reste prêt, malgré 6 mois infructueux, à mener ce travail de confrontation scientifique avec tout laboratoire qui y sera disposé.

Analyses génétiques des loups tués

L'ONCFS a engagé une démarche d'analyse génétique systématique des loups tués dans le cadre du protocole d'intervention ou retrouvés morts, visant notamment à caractériser une hybridation active ou des traces plus ancienne d'hybridation.

Pour la période 2017 à mi-2018, les résultats seront connus courant septembre. Ils feront l'objet d'une publication de la part de l'établissement public.

Les animaux reconnus hybrides ne seront pas décomptés du plafond annuel.

En revanche, leur distinction avec des loups de lignée italo-alpine ne pouvant être établie visuellement, la mise en oeuvre de tirs sur de tels animaux doit être impérativement effectuée dans le cadre défini par l'*arrêté du 19 février 2018* fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*).

Par ailleurs, dès lors que la responsabilité du loup n'est pas exclue, l'indemnisation sera versée aux éleveurs concernés.



Lozère

L'ONCFS a annoncé avoir détecté en Lozère et pour la première fois sur le territoire français, 1 puis 2 loups de lignée balte.

Voir les communiqués de presse de l'ONCFS du  **29 juin** et du  **24 juillet 2018**.

L'hypothèse la plus sérieuse est qu'il s'agirait de loups échappés du Parc du Gévaudan en 2016 à la suite d'un acte de malveillance et non repris.

Des prélèvements de matériel génétique ont donc été réalisés sur la quasi totalité des animaux présents dans la partie scientifique du parc, afin d'établir si des liens de filiation existent avec les deux loups de provenance balte.

Lors de la réunion qui s'est tenue le 27 juillet 2018 à la préfecture de la Lozère avec les organisations professionnelles agricoles en présence de la préfète de la Lozère et de la présidente de la Chambre d'agriculture, le préfet coordonnateur a décidé de faire réaliser ces analyses en parallèle par les deux laboratoires Antagène et Forgen sur la base d'une convention qui régit les conditions de transport, de traitement et de conservation des échantillons, ainsi que la transparence des résultats et de la méthode. Les 2 laboratoires ont donné leur accord et les échantillons sont en cours d'envoi.

Le financement de l'ensemble des analyses pratiquées sera assuré par le MTES.

La publication des résultats des deux laboratoires sera conjointe. Les deux laboratoires seront invités à présenter leurs travaux au comité scientifique permanent du plan national d'actions.

Pyrénées-Atlantiques : présence d'un loup hybride

Par communiqué de presse du 20 août 2018, la préfecture des Pyrénées-Atlantiques a indiqué que, conformément à la procédure validée au niveau national, des échantillons biologiques ont été récoltés par l'ONCFS sur plusieurs estives concernées par des dommages aux troupeaux domestiques et envoyés au laboratoire Antagène à Lyon. Le rapport d'expertise du 9 août 2018 précise que deux des échantillons caractérisent un même animal présentant des traces d'une hybridation ancienne entre un loup d'origine italo-alpine et un chien.

D'ores et déjà, le préfet des Pyrénées-Atlantiques a décidé d'autoriser des tirs de défense simple afin de permettre aux éleveurs volontaires, titulaires du permis de chasse, de défendre leurs troupeaux.

En effet, comme indiqué précédemment, la mise en oeuvre de ces autorisations doit rester dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 19 février 2018.

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, mise en forme) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Pour consulter les anciens numéros de la lettre InfoLoup
 www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr